France : la loi sur le voile intégral difficile à appliquer dans « certains quartiers »

22/10/2014 à 18h57

L'opéra Bastille a demandé à une spectatrice vêtue d'un voile intégral de quitter la salle, conformément à la loi. Guylain Chevrier, membre de la mission laïcité du Haut Conseil à l'Intégration (2010-2013), rappelle que celle-ci reste malheureusement difficile à appliquer dans « certains quartiers » et souhaiterait que le Conseil français du culte musulman ait une position plus claire sur cette question.

Comment expliquez-vous cette difficulté à faire appliquer la loi ?

> *Elle s'explique avant tout par la montée d'une logique communautaire. On parle ici d'un refus de certaines personnes de se mélanger au-delà de leur communauté de croyances, ce qui peut expliquer les violences qui explosent lorsque la police cherche à verbaliser les femmes voilées.*

> *La question, une fois replacée dans un contexte de repli communautaire d'une partie des musulmans des France, et de guerre au Moyen-Orient, devrait pousser le Conseil français du culte musulman* ***à réfléchir sur l'Islam****.*



D’abord, la loi doit être appliquée, à la fois pour préserver l’ordre public, mais également pour protéger les femmes dont nous n’avons pas parlé jusqu’ici, mais qui sont obligées de porter le voile. La République doit être claire sur ses valeurs collectives. Le voile intégral est la manifestation d’une tendance sectaire de l’Islam: le salafisme. Or, le contexte international actuel nous force à lutter contre ces dérives en envoyant des signaux clairs aux musulmans et à la société française.

L’attitude du Conseil français du culte musulman ne simplifie pas la tâche: il s’était déclaré hostile à la loi sur le voile, et sa position n’a pas évolué depuis. Pourtant, cette pratique de l’Islam ne concerne qu’une minorité des musulmans: entre 2000 et 3000 personnes seulement portent le voile intégrale en France. Le Conseil a également déclaré que chacun devait pouvoir affirmer sa spécificité, ce qui peut être interprété comme une invitation à ne pas respecter la loi, au nom du droit à la différence. A mon sens, le Conseil devrait plutôt s’interroger, faire le lien entre le voile intégral, le salafisme et le djihadisme. Ces pratiques mènent à la radicalisation des croyants, dans un contexte où 1000 jeunes français sont déjà partis faire le djihad au Moyen-Orient.

Le Figaro